

## COMMENT AVOIR ACCES AU DOSSIER PATIENT

### QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

- ☛ La personne concernée
- ☛ Les ayants droit en cas de décès
- ☛ La personne ayant l'autorité parentale ou le tuteur
- ☛ Le médecin qu'une de ces personnes a désigné comme intermédiaire

### A QUI FAIRE LA DEMANDE ?

La demande écrite doit être faite au Directeur de l'établissement (adresse au verso)

### DANS QUELS DELAIS POURREZ-VOUS AVOIR ACCES A VOTRE DOSSIER ?

A la réception de la demande complète :

☒ Dans un délai de **8 jours** à partir de la réception de la demande complète si le dossier demandé date de **moins de 5 ans**

☒ Dans un délai de **2 mois** à partir de la réception de la demande si le dossier date demandé date **de plus de 5 ans**

### COMMENT EST COMMUNIQUE LE DOSSIER ?

☒ Soit par consultation sur place et sur rendez-vous, avec dans le cas échéant remise de copies des documents.

☒ Soit par l'envoi de copie de documents.

Dans tous les cas : les frais de délivrance des copies sont à la charge du demandeur, soit 0,30 euros par page auxquels il faut rajouter éventuellement les frais d'envoi incluant le montant du recommandé.

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCES AUX INFORMATIONS MEDICALES

### Identité du demandeur

M                       Mme                       Melle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....  
.....  
.....

Tel : .....

### Qualité du demandeur

(afin de donner suite à votre demande il est impératif de joindre un justificatif à votre demande \*)

- Patient  
 Représentant légal ou tuteur  
 Ayant droit

Préciser votre qualité d'ayant droit  
.....  
.....

Motif de la demande

Faire valoir un de vos droits, précisez lequel :  
.....  
.....

connaître les causes du décès du patient

Défendre la mémoire du défunt, pour quel motif :  
.....  
.....

\* Copie de la pièce d'identité (et celles de vos accompagnants si besoin)

\* Pièce justificative de votre qualité d'ayant droit (délivrée par le notaire ou le bureau d'état civil)

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCES AUX INFORMATIONS MEDICALES

Demande d'accès aux informations médicales concernant le dossier de :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

Suite à l'hospitalisation :

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Mode d'accès :

- Consultation sur place  
 Récupération de documents sur place  
 envoi de documents

Dans le cas d'envoi de documents :

M                       Mme                       Melle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....  
.....  
.....

A ..... le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature du demandeur :

## LISTE DES DOCUMENTS COMMUNICABLES \*

Cocher les éléments auxquels vous souhaitez avoir accès

- Lettre du médecin à l'origine de l'hospitalisation
- Motif de l'hospitalisation
- Antécédents et facteurs de risques
- Conclusion de l'évaluation clinique initiale
- Le type de prise en charge prévue et les prescriptions établies
- Les informations relatives à la prise en charge au cours de l'hospitalisation : état clinique, soins reçus, examens para cliniques, notamment d'imagerie
- Les informations sur la démarche médicale adoptée
- Le consentement écrit du patient pour les situations où ce consentement est requis sous cette forme par voie légale ou réglementaire,
- Les éléments relatifs à la prescription médicale, à son exécution et aux examens complémentaires
- Le dossier de soins infirmiers ou, à défaut, les informations relatives aux soins infirmiers,
- Les informations relatives aux soins dispensés par les autres professionnels de santé,
- Les correspondances échangées entre les professionnels de santé,
- Le compte rendu d'hospitalisation
- La prescription de sortie et les doubles des ordonnances de sortie
- Les modalités de sortie
- La fiche de liaison infirmière

Art 710-2-2 – décret N°2002-637 du 29 avril 2002

Sont exclus de cette communication, les éléments d'information liés à une hospitalisation sans consentement du patient, ainsi que les informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant de tels tiers.

## A QUI ADRESSER LA DEMANDE ?

**TOUTE DEMANDE DOIT ETRE  
ADRESSER A**

**M. le Directeur Général**

Clinique les Espérels  
456 chemin des Espérels  
83830 Figanières



Les documents de votre dossier médical sont protégés par des règles de confidentialité et les données sont strictement personnelles. Certaines demandes de tiers (famille, entourage, employeur, assureur, banquier...) peuvent être illégitimes, il vous est fortement conseillé de prendre avis avant de communiquer les informations de votre dossier.



**COMMENT AVOIR ACCES  
AU DOSSIER PATIENT ?**